

PÉPITE 3EF – Entrepreneuriat Étudiant dans l'Est Francilien



Vous êtes
étudiant.e ou
jeune diplômé.e
**Vous avez un
projet de
création
d'entreprise ?**

Découvrez PEPITE 3EF

UNIVERSITÉ ———
— PARIS-EST

PEPITE 3EF

3EF est un pôle inter-établissements coordonné par la communauté Université Paris-Est en collaboration avec :

- ▶ Université Paris-Est Créteil Val de Marne
- ▶ Université Paris-Est Marne-la-Vallée
- ▶ École des Ponts Paristech
- ▶ ESIEE Paris
- ▶ École des Ingénieurs de la Ville de Paris
- ▶ École Spéciale des Travaux Publics du Bâtiment et de l'Industrie
- ▶ École d'architecture de la Ville & des Territoires à Marne-la-Vallée
- ▶ École nationale supérieure d'architecture Paris-belleville

Les objectifs du PEPITE 3EF

Les dispositifs du pôle 3EF s'adressent aux étudiants de tous niveaux et aux jeunes diplômés de Paris Est quel que soit leur projet de création.

- ▶ Sensibiliser les étudiants à l'entrepreneuriat et développer l'esprit d'entreprendre
- ▶ Former le plus grand nombre d'étudiants à l'entrepreneuriat au cours de leur cursus
- ▶ Soutenir les créations d'activités
- ▶ Accompagner les étudiants de façon personnalisée

Les dispositifs proposés par PEPITE 3EF

- ▶ Le statut national d'étudiant entrepreneur (SNEE)
- ▶ Le diplôme d'établissement « étudiant-entrepreneur » (D2E)
- ▶ Le dispositif « tous créatifs!» (*dispositif spécifique à pépité 3EF*)

Le statut national d'étudiant-entrepreneur

Les droits des bénéficiaires du statut étudiant-entrepreneur :

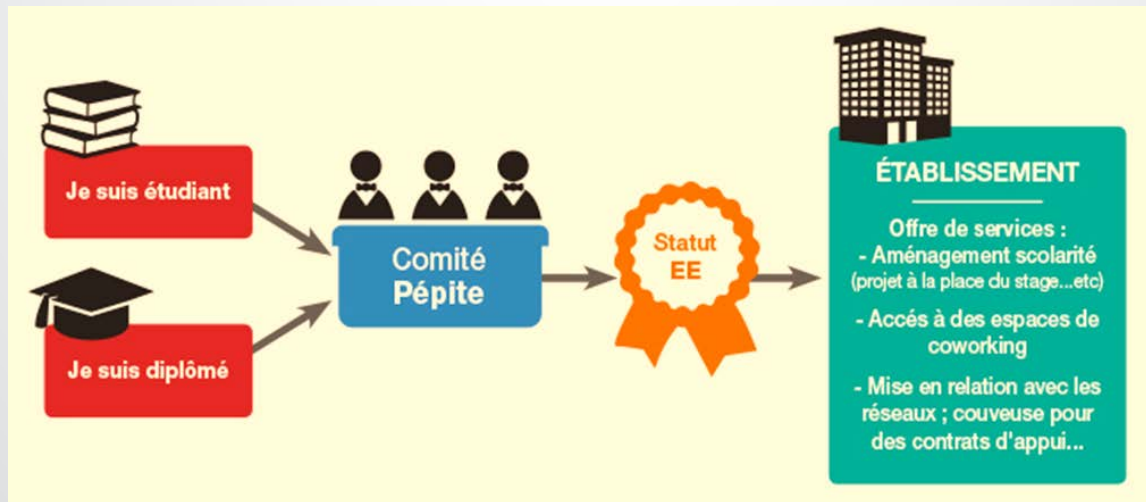
- ▶ Un accompagnement personnalisé par 2 tuteurs : académique et professionnel
- ▶ Un aménagement de la scolarité : possibilité de travailler sur son projet entrepreneurial à la place du stage ou du projet de fin d'études, équivalences ECTS
- ▶ Une mise en réseau avec l'écosystème entrepreneurial : accès à des espaces de co-working, recherche d'associés, rencontres, évènements...
- ▶ Des aides à la recherche de financement : concours, Prix PEPITE- Tremplin pour l'Entrepreneuriat Etudiant etc...
- ▶ Des formations et des ressources dédiées

Le statut national d'étudiant-entrepreneur

Les conditions d'accès

- ✓ Le statut d'étudiant-entrepreneur s'adresse en priorité aux jeunes de moins de 28 ans, âge limite pour bénéficier du statut social d'étudiant
- ✓ Le baccalauréat ou l'équivalence en niveau est la seule condition requise

Le processus de sélection



Le diplôme d'établissement « étudiant entrepreneur » (D2E)

Diplôme délivré par UPE

Les droits des bénéficiaires

Outre les droits identiques à ceux permis par le statut

- ▶ Obtention de bourses sur critères sociaux
- ▶ Maintien du statut social étudiant pour les jeunes diplômés de moins de 28 ans
- ▶ Reconnaissance des acquis liés au diplôme d'établissement

Les modalités pédagogiques

- ▶ Accès à des formations spécifiques : ateliers de formation, programme d'accélération PEPITE starter,
- ▶ Suivi par 2 tuteurs (académique et professionnel) durant la formation

Les conditions d'accès

- ▶ Bénéficiaire du statut étudiant-entrepreneur
- ▶ Avoir acquitté les droits d'inscription

Le dispositif « tous créatif ! »

Un processus progressif pour développer l'esprit d'entreprendre chez les étudiants et accompagner les porteurs vers la création d'entreprises

Phase 1 : « tous sensibilisés ! » : journée de sensibilisation à l'entrepreneuriat

Phase 2 : « Tous connectés ! » : présentation par les étudiants- entrepreneurs de leurs projets sélectionnés devant un jury de professionnels

« Tous créatifs ! »



PÉPITE 3EF – Entrepreneuriat Étudiant dans l'Est Francilien



www.pepите3EF.fr

UNIVERSITÉ ———
— PARIS-EST